

RGPD

Dans le cadre de sa relation avec le client, AFACOM Cabinet d'affaires est conduit à recueillir des données à caractère personnel et à les utiliser dans différents traitements. Une donnée à caractère personnel (ci-après « données ») désigne toute information susceptible de se rapporter à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement.

La présente politique de protection des données personnelles concerne toute personne physique en lien avec AFACOM notamment en qualité de client, prospect, représentant légal ou représentant habilité du client, mandataire, ayant droit économique (actionnaire, associé, etc.), bénéficiaire effectif du client.

Les personnes concernées par la présente Politique de protection des données personnelles sont ci-après dénommées les « personne(s) physique(s) ». La mise en œuvre de traitements automatisés de données personnelles est régie notamment par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ci-après désigné « RGPD ». Le RGPD impose au responsable de traitement (AFACOM Cabinet d'affaires) de fournir aux personnes physiques un certain nombre d'informations. L'ensemble de ces informations figure dans la présente Politique. Lorsque le client est une personne morale, les personnes physiques concernées étant ses représentants (représentants légaux ou représentants habilités), mandataires, ayants droit économiques (actionnaires, associés, etc.), bénéficiaires effectifs, le client les informera de la présente Politique de protection des données.

Identité et coordonnées du responsable des traitements

Le responsable du traitement est AFACOM Cabinet d'affaires enseigne de l'EIRL Jean-Michel RAMADE 160 avenue de Grande-Bretagne 31300 TOULOUSE

Coordonnées du Délégué à la protection des données

AFACOM Cabinet d'affaires a désigné un Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont : Jean-Michel RAMADE 160 avenue de Grande-Bretagne 31300 TOULOUSE

La finalité des traitements mis en œuvre

La finalité d'un traitement correspond à l'objectif poursuivi, à savoir le besoin auquel il répond pour le responsable du traitement. Les données personnelles font l'objet de traitements pour les finalités et dans les conditions précisées ci-dessous.

Communication

- Exécution de campagnes de prospection,
- Transmission d'informations (newsletters, invitations, offres commerciales...).

Octroi

Les informations recueillies permettent à AFACOM Cabinet d'affaires :

- De répondre à ses obligations réglementaires en ce qui concerne l'identification des clients notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude, le blanchiment, le financement du terrorisme et le respect de la réglementation en matière de Sanctions Internationales.
- L'identification du client au sein du système informatique.
- L'offre, l'accomplissement du devoir de conseil.
- Le recouvrement.
- La réalisation d'études de satisfaction et de recommandation, le traitement des réclamations.
- La protection des données personnelles, la prévention et la gestion des abus de marchés.
- La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la gestion des sanctions internationales, embargos et gels des avoirs.
- La mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre la fraude pouvant, notamment, conduire à l'inscription sur une liste des personnes auteurs d'actes qualifiés de fraude ou de tentatives de fraude externe.
- La gestion du risque : calcul des indicateurs de risque, élaboration des modèles de risque ; le reporting des risques opérationnels, les déclarations réglementaires.
- La réalisation des opérations de contrôle interne.

Licéité des traitements mis en œuvre

Chaque traitement de données personnelles mis en œuvre par AFACOM Cabinet d'affaires s'appuie sur une base juridique précise :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale ou réglementaire à laquelle AFACOM est soumis ; c'est notamment le cas pour l'ensemble des traitements liés à lutte contre le blanchiment, et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude, le respect des Sanctions Internationales.
- Le traitement est nécessaire à la gestion et à l'exécution des contrats auxquels le client est partie.
- Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par AFACOM dans le respect des droits et libertés fondamentaux de la personne concernée : ce type de traitement peut viser, la lutte contre la fraude, le pilotage et le développement de l'activité d' AFACOM (opérations de prospection commerciale).
- La personne physique a spécifiquement autorisé le traitement. Certains traitements qui ne répondraient pas aux 3 fondements détaillés ci-dessus pourraient être mis en œuvre ; dans une telle hypothèse la personne physique sera sollicitée au cas par cas pour autoriser le traitement concerné au moment de la collecte de données ou au moment de la mise en œuvre dudit traitement.
- Dans des cas exceptionnels, AFACOM pourra mettre en œuvre des traitements de données fondés sur la nécessité de sauvegarder les intérêts vitaux de la personne physique ou de ceux d'une autre personne physique. Attention, lorsqu'une donnée est nécessaire à la mise en œuvre d'un traitement ayant vocation à répondre à une obligation légale ou réglementaire d' AFACOM ou pour la gestion ou l'exécution d'un contrat, en cas de refus de la part de la personne physique de communiquer les données concernées, AFACOM peut être conduit à refuser la demande et/ou à résilier le contrat ou encore à mettre un terme à l'ensemble de la relation.

Destinataires

La personne physique est informée que les informations personnelles la concernant pourront être transmises aux destinataires suivants et pour les finalités suivantes :

- Les autorités administratives et judiciaires légalement habilitées.
- Les sous-traitants ou partenaires d' AFACOM participant à la fourniture de services, et ce pour les seuls besoins des travaux liés à ces activités.
- Les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances.
- Tout destinataire qui solliciterait des données nécessaires pour identifier la personne physique et la contacter, notamment dans un contexte de crise sanitaire, et dès lors que cette transmission de données a pour but de sauvegarder les intérêts vitaux de la personne dans la limite des données strictement nécessaires à la réalisation de cette finalité.

Durée de conservation

Les données personnelles des prospects ou attachées au profil d'une personne morale en qualité de prospect peuvent être conservées pour une durée maximale de dix ans à compter du dernier contact du prospect avec AFACOM, sauf durée plus courte indiquée dans le canal utilisé.

Lorsque le client est partie à un contrat avec AFACOM, les données personnelles des personnes physiques collectées dans ce cadre sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement du service, au respect des obligations réglementaires et à la conservation de la preuve en matière contractuelle jusqu'à extinction des droits des parties ou des tiers concernés. En conséquence, sauf délais spéciaux, les données peuvent être conservées durant le délai de prescription maximum.

Les droits des personnes physiques

La personne physique peut à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder à ses données personnelles, s'opposer pour un motif tenant à sa situation particulière à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, ou leur portabilité. Les droits visés dans le présent paragraphe s'exercent auprès de l'entité AFACOM, par demande écrite accompagnée d'un justificatif d'identité.

Lorsque le traitement repose sur le consentement de la personne physique, elle peut le retirer à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Aucun frais ne sera facturé au titre des demandes de la personne physique dans le cadre de l'exercice des droits susvisés. Toutefois, et conformément à la réglementation, AFACOM se réserve le droit de facturer la personne physique en cas de demandes manifestement infondées ou excessives notamment en raison de leur caractère répétitif. En cas de demande manifestement infondée ou excessive, AFACOM pourra refuser de donner suite aux demandes de la personne physique.

En cas d'exercice des droits susvisés, le responsable de traitement fournira à la personne physique des informations sur les suites de la demande qu'elle a formulée, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

La personne physique peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.